

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU JEUDI 30 MARS 2017



Présents : AMANS Monique, AUCLERC Jacques, BESSON Alain, BEYSSAC Félix, BRACHET Marie-Yvonne, BRACHET Jean-Claude, CANOVA Jean-Louis, CLAMARON Brigitte, DE L'ESCAILLE Bernard, DEYRIEUX Renée, FIGUIER Hélène, FUMAS Bernard, FUMAS Martine, GRUNEWALD Fernande, PACALY Jean-Marc, PACALY Monique, PHILIBERT Roger, PHILIPPIN Renée, TABONE André, TRUCHET Betty, SERRE Jeannot, URAN René, URAN Martine.

Pouvoirs donnés : AUCLERC Marie-Antoinette, BRUCHON Joseph, BUGNOT Christian, BRUNETTO Martine, BRUNETTO Carmelo, BUGNOT Géraldine, DUBOUIS Bernard, DUBOUIS Danielle, GAUTHIER Suzanne, JOANDEL Jean-François, DUBOUIS Bernard, DUBOUIS Dany, LE TROCQUER Annie, LE TROCQUER Jean-François, MICHEL Jocelyne, MOLLARD Jean-François, MOLLARD Josiane, PRETOT Eric, PRETOT Pierrette, SAGE Michelle, SIMONNET Sybil.

Le trente mars deux mille dix sept, l'association Verticale est réunie en Assemblée Générale. Le quorum étant atteint, il peut y avoir valablement délibération sur les différents rapports.

Début de la séance : 20h45

Sont présentés et distribués :

- le **rapport moral 2016**, ci-joint, commenté par Roger PHILIBERT, Président,
- le **rapport d'activités 2016**, ci-joint, commenté par Roger PHILIBERT,
- le **rapport financier 2016**, ci-joint, commenté par Renée PHILIPPIN, Trésorière.

Concernant les charges du bal, il est précisé que le montant (6577€) apparaît deux fois plus élevé qu'habituellement car la facture du repas dansant de novembre 2015 n'a été reçue qu'en janvier 2016 et figure donc sur les comptes de 2016.

Par ailleurs, à la ligne « Achat de matériel de laboratoire », le montant (8940€) ne correspond pas aux objectifs fixés pour 2016 (20 000€) : cela est dû au fait que le professeur Florence PERRIN nous a demandé de suspendre cet achat jusqu'à ce que les conditions d'utilisation soient réunies, notamment la création d'un poste pour une personne spécialiste dans ce domaine.

L'assemblée vote à l'unanimité l'affectation du produit au compte de l'association.
Les trois rapports sont adoptés à l'unanimité.

- Modification des statuts

L'assemblée générale ratifie la décision du conseil d'administration de l'Association VERTICALE de modifier les articles 4,5, 6, 7, 9, 10, 12, 14, des statuts, comme suit :

Article 4 – L'Association se compose de :

- a) Membres, (suppression de la mention « actifs »)
- b) Membres bienfaiteurs

(suppression de l'alinéa « c) : Président d'honneur »

Article 5 – Admission

Pour faire partie de l'Association, comme membres, il faut adhérer aux principes de base de l'association énoncés dans les statuts, on peut être parrainé par un membre de l'association

(suppression des mentions « actifs »)

Article 6 – Les membres

Suppression de l'alinéa relatif aux membres d'honneur.

Sont membres, ceux qui ont pris l'engagement de verser une cotisation annuelle de 15€ pour une adhésion individuelle ou 25€ pour un couple et participent activement à la vie de l'association (*suppression de la mention « actifs »*).

Les montants des cotisations sont fixés par l'assemblée générale.

Article 7 – Radiation

La qualité de membre se perd par :

- a) démission,
- b) décès,
- c) radiation prononcée pour,
 - motif grave,
 - non-paiement de la cotisation.

(*suppression de l'alinéa « absence répétée aux réunions sans motif »*)

Article 9 – Utilisation des ressources

Les dons perçus par l'association seront utilisés intégralement sous forme d'achat de matériel *ou de bourses octroyées à des étudiants en thèse ou en master (mention ajoutée)* pour aider la recherche médicale, déduction faite des sommes nécessaires aux besoins de fonctionnement.

Article 10 – Conseil d'administration

L'association est dirigée par un conseil de membres actifs, élus par l'assemblée générale. Le bureau du conseil d'administration est composé comme suit :

- un(e) président(e)
- un(e) vice-président(e)
- un(e) secrétaire
- un(e) secrétaire adjoint(e)
- un(e) trésorier(e)
- un(e) trésorier(e) adjoint(e)
- un(e) comptable

Les membres du bureau du conseil d'administration démissionnaires devront en informer le conseil d'administration par lettre.

Pour être éligible au conseil d'administration, il faut être majeur, membre depuis 6 mois et à jour de cotisation.

En cas de vacance à un poste, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

(*suppression de la mention « actifs »*).

Article 12 – Assemblée générale ordinaire

Une assemblée générale se réunit chaque année.

Le (la) président(e) préside l'assemblée générale et expose la situation morale de l'association.

Le (la) trésorier(e) ou le (la) comptable rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'assemblée.

Après épuisement de l'ordre du jour, il est procédé au remplacement des membres sortants du conseil d'administration par vote de l'assemblée générale, à la majorité.

(*suppression de l'alinéa relatif à la tenue d'un registre*)

Article 14 – Dissolution

En cas de dissolution, l'actif sera reversé à l'INSERM (délégation de Montpellier) qui établira une convention précisant l'utilisation de ces fonds qui sera exclusivement réservé à la recherche sur les traumatismes de la moelle épinière, conformément à l'article 9 de la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

Tout le matériel propriété de l'association sera donné à une association caritative.

En aucun cas, les membres de l'association ne peuvent se voir attribuer, une part quelconque des biens de l'association.

(*nouvelle rédaction*)

- Election du Conseil d'Administration

Membres 2016 du conseil d'administration

AMANS Monique	AUCLERC Jacques	BESSON Alain
BEYSSAC Félix	BRACHET Marie-Yvonne	BRACHET Jean-Claude
CLAMARON Brigitte	DE L'ESCAILLE Bernard	DEYRIEUX Renée
FIGUIER Hélène	FOUCHARD Dominique	FUMAS Martine
GRUNEWALD Fernande	JOANDEL Jean-François	MOLLARD Josiane
MOLLARD Jean-François	PACALY Monique	PACALY Jean-Marc
PHILIBERT Roger	PHILIPPIN Renée	SERRE Jean
SIMONNET Christiane	TRUCHET Béatrice.	TABONE André
URAN Martine	URAN René	

Quatre candidatures sont enregistrées pour faire partie du conseil d'administration :
Jocelyne MICHEL, Suzanne GAUTHIER, Christian BUGNOT Christian DECULTIEUX.
Les candidatures sont acceptées à l'unanimité.

Pas de demande de démission.

Christiane SIMONNET, décédée, est retirée de la liste.

Membres 2017 du conseil d'administration

AMANS Monique	AUCLERC Jacques	BESSON Alain	BEYSSAC Félix
BRACHET Marie-Yvonne	BRACHET Jean-Claude	BUGNOT Christian	CLAMARON Brigitte
DE L'ESCAILLE Bernard	DECULTIEUX Christian	DEYRIEUX Renée	FIGUIER Hélène
FOUCHARD Dominique	FUMAS Martine	GAUTHIER Suzanne	GRUNEWALD Fernande
JOANDEL Jean-François	MICHEL Jocelyne	MOLLARD Josiane	MOLLARD Jean-François
PACALY Monique	PACALY Jean-Marc	PHILIBERT Roger	PHILIPPIN Renée
SERRE Jean	TRUCHET Béatrice.	TABONE André	URAN Martine URAN René

-Election du Bureau

Marie-Yvonne BRACHET présente sa démission du poste de secrétaire.

Pour 2017 deux candidatures sont enregistrées :

-Martine URAN au poste de secrétaire

-Brigitte CLAMARON au poste de secrétaire adjoint en remplacement de Christiane SIMONNET.

L'assemblée vote à l'unanimité l'affectation à ces deux postes des candidatures et les autres membres du bureau sont reconduits sur leurs postes respectifs.

Membres du bureau pour l'année 2017 :

<u>Président</u> :	Roger PHILIBERT	<u>Vice Président</u> :	Jean-Marc PACALY
<u>Trésorière</u> :	Renée PHILIPPIN	<u>Trésorière adjointe</u> :	Renée DEYRIEUX
<u>Secrétaire</u> :	Martine URAN	<u>Secrétaire adjointe</u> :	Brigitte CLAMARON

-prévisionnel des activités de l'association prévues en 2017 présenté par Roger PHILIBERT

Ce seront les manifestations habituelles (Vide greniers – Soirée dansante - Lotos – Soirée Cabaret...) auxquelles s'ajoutent des actions diverses menées par des antennes de VERTICALE d'AOSTE-SAINT-GENIX-SUR-GUIERS et CAMARGUE, associations et particuliers qui soutiennent notre action.

-Pas de questions diverses

Fin de la séance : à 21h 05